

Webinaire "Offres de services" du 27 juin 2024 :

Qu'est ce que la protection subsidiaire ?

→ La protection subsidiaire est attribuée aux étrangers qui ne remplissent pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouvent qu'ils sont exposés dans leurs pays à l'un des risques suivants :

- Peine de mort ou exécution
- Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international

Quel formulaire faut-il compléter pour un bébé né en France, dont la maman est en situation irrégulière depuis moins de trois mois sur le territoire français ?

→ La mère peut faire une demande d'affiliation pour l'enfant avant les 3 mois de présence sur le territoire grâce au formulaire S 3705. L'enfant sera alors immatriculé en attendant que sa mère soit éligible. Si le père est déjà sur le territoire et si cela est demandé sur le formulaire S 3705 nous pourrions effectuer le rattachement sur son numéro. Enfin si la mère fait une demande d'AME elle doit le faire aussi pour son enfant.

Concernant la MISAS, a-t-on un retour suite à nos signalements ?

→ Lorsque l'adresse mail du détecteur est bien renseignée lors du signalement, un retour est effectué automatiquement, de la prise en charge de la saisine à la clôture de l'accompagnement.

L'orthodontie peut-elle être prise en charge dans le cadre de l'aide extra-légale ?

→ Effectivement, une demande d'aide financière peut être faite pour ce type de soin.

Grâce à l'un des services proposés, peut-on trouver un professionnel de santé (dans mon cas, un dentiste) pour avoir un RDV ? J'ai une jeune qui n'a pas d'urgence mais a néanmoins 2 caries et une très mauvaise dentition, mais elle n'arrive pas à obtenir de rdv.

→ Oui un accompagnement peut-être mis en place pour obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé.

Webinaire "Offres de services" du 27 juin 2024 :

Est-il possible d'avoir un contact partenaire par département pour avoir des précisions sur un dossier ou débloquer une situation pour une équipe éducative qui accompagne des familles ?

→ Si votre structure est conventionnée pour l'utilisation de la plateforme Espace Partenaires, il est nécessaire d'utiliser cet outil.

Comment se fait l'articulation avec le réseau cap emploi sur l'axe 2 "maintien dans l'emploi" et la mission "prévenir de la désinsertion" du service social de la CARSAT ?

→ La CARSAT travaille en partenariat avec les services CAP EMPLOI de la région.

- Lorsqu'un assuré est accompagné par le service social, il peut être orienté vers CAP EMPLOI pour une prise en charge commune ou complémentaire (ex : intervention en entreprise pour des aménagements)

- Inversement CAP EMPLOI adresse des demandes d'assurés d'autorisation et de validation d'actions de remobilisation (essais encadrés, CRPE, ...) ou de formations pour des assurés qu'ils accompagnent déjà. Pour ces demandes spécifiquement, le service social coordonne le parcours prévention de la désinsertion professionnelle Assurance Maladie de l'assuré, afin que les actions puissent se mettre en place et en lien avec CAP EMPLOI qui a fait la demande (ou autres partenaires : Service de Prévention et de Santé au Travail, assistantes sociales d'entreprises...)

- Les CAP EMPLOI participent aux comités maintien dans l'emploi de l'Assurance Maladie

- Le service social sollicite ou oriente l'assuré vers le partenaire compétent, selon les objectifs travaillés avec l'assuré (interne assurance maladie, ou externe : CAP EMPLOI, Service de Prévention et de Santé au Travail, AGEFIPH, Conseil Départemental, MDPH...)

Comment faire quand les professionnels de santé refusent les personnes sous mesure de protection ?

→ Il est nécessaire de porter plainte auprès de l'ordre du professionnel de santé concerné (des médecins, des infirmiers, des dentistes, etc...). Si la base de la discrimination est le fait que l'assuré soit bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire ou de l'Aide Médicale d'Etat, il est aussi possible de saisir le médiateur de la CPAM qui gèrera le dossier en coordination avec l'ordre.

Si le professionnel de santé ne possède pas d'ordre (transporteur...) Il est nécessaire de saisir le médiateur de la CPAM.

Webinaire "Offres de services" du 27 juin 2024 :

Comment faire pour trouver un dentiste, un médecin ...

→ un accompagnement peut-être mis en place pour obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé

Est-il possible d'avoir un mail pour contacter le service social ?

servicesocial.blois@carsat-centre.fr

Dans le cas où une personne a des difficultés pour trouver un médecin traitant ou un spécialiste tel qu'un psychiatre, est ce que le service accompagnement peut apporter une aide ?

→ Oui un accompagnement peut-être mis en place pour obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé, notamment un psychologue dans un premier temps (pris en charge par l'Assurance Maladie).

Est-il possible de mettre en place des rencontres ou ateliers pour informer les jeunes majeurs sur comment faire leurs démarches pour leurs nouveaux droit ?

→ Oui cela est possible, je vous invite à formuler votre demande auprès du responsable du partenariat de la Cnam41

partenariat.cpam-blois@assurance-maladie.fr

Pouvez-vous me communiquer les coordonnées des contacts pour la CPAM de Blois svp ?

→ Responsable du partenariat : Valérie Duhamel

partenariat.cpam-blois@assurance-maladie.fr